

Le rapport sur les abus sexuels critiqué

Le 5 octobre dernier, la publication du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église en France (Ciase) avait fait grand bruit. Ses rédacteurs y évoquaient notamment le chiffre de 330 000 victimes de violences sexuelles dans l'Église depuis 1950. Depuis, à Paris ou à Rome, dans le chef d'intellectuels catholiques, de membres de la Curie (le gouvernement de l'Église) et même du Pape, ce rapport est discuté, voire critiqué (sans être totalement balayé) quant à sa méthodologie, notamment pour "estimer" – suite à un sondage – le nombre des 330 000 victimes. La Ciase défendra sa méthodologie prochainement, et devrait rencontrer François qui en a discuté ce lundi à Rome avec plusieurs évêques français.

■ L'Église peut-elle se relever des crises qui la touchent ?

■ Isabelle de Gaulmyn et Michel Camdessus ont esquissé son avenir aux Grandes Conférences catholiques.

■ Ils l'invitent à se décentraliser.

“Les laïcs devraient pouvoir participer à la nomination des évêques”

Entretien Bosco d'Otreppe

À Paris, d'où ils s'échappent pour venir évoquer l'avenir de l'Église aux Grandes Conférences catholiques de Bruxelles ce 6 décembre, le temps est sombre. Le rapport de la Ciase sur les abus sexuels interroge profondément la gouvernance de l'Église, alors que l'archevêque de Paris, M^{gr} Aupetit, vient de démissionner pour des raisons qui demeurent opaques pour le catholique de base. C'est au cœur de ces crises qu'Isabelle de Gaulmyn, journaliste à *La Croix* et auteure notamment de *Les cathos n'ont pas dit leur dernier mot* (Bayard, 2020), et Michel Camdessus, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien directeur général du Fonds monétaire international et membre pendant 15 ans du Conseil pontifical "Justice et Paix" au Vatican, ont voulu esquisser l'avenir possible de l'Église.

Dans l'une de vos dernières chroniques, Isabelle de Gaulmyn, vous évoquiez “le processus de nomination des évêques, qui reste très archaïque et opaque” puisqu'il est protégé par le secret pontifical et qu'il est aux mains du nonce apostolique (l'ambassadeur du Pape). Les catholiques devraient-ils pouvoir élire leurs évêques ?

Isabelle de Gaulmyn. Il faudrait au moins qu'on les écoute. Aujourd'hui on ne sait pas qui le nonce consulte, ni les critères sur lesquels il s'appuie. Ce processus gagnerait à être plus transparent. Il serait bon que le diocèse présente le profil dont il a besoin et que les catholiques du territoire aient leur mot à dire dans le processus de nomination.

Michel Camdessus. Je suis totalement de cet avis et j'ajoute qu'il y a une règle du droit canon qui interdit au nonce de consulter les conseils des clercs et des laïcs. Or, l'histoire de l'Église nous rappelle qu'au cours de ses premiers siècles les laïcs ont ré-

gulièrement participé aux nominations des évêques. Cette année, l'Église entame un synode – une large réflexion sur sa gouvernance –, et les laïcs doivent insister pour que cette question soit évoquée. I. G. C'est d'autant plus important que l'évêque est tout-puissant dans l'Église depuis Vatican II. Un évêque fait tout (il nomme, gouverne, s'occupe des ressources humaines...), et on observe aujourd'hui en France des diocèses qui sont complètement bloqués du fait d'un évêque qui ne gouverne pas adéquatement. Il devrait y avoir des contre-pouvoirs, des moyens de l'aider. Un bon évêque s'entourera bien, mais ce n'est pas toujours le cas, et cela n'est pas normal.

Qu'entendez-vous par contre-pouvoirs ? Des conseils de laïcs qui pourraient frapper à la porte du nonce pour avertir Rome d'éventuelles défaillances ?

M.C. Non, n'allons pas trop vite frapper à la porte de Rome. L'Église devrait être davantage décentralisée pour que ses décisions fassent droit à la diversité des cultures locales et au principe de subsidiarité ; les évêques des diocèses voisins et ces conseils de laïcs pourraient proposer des solutions raisonnables.

I.G. Notez qu'autrefois l'Église était plus fournie : il y avait des chanoines, des abbayes, un clergé plus fort qui étaient autant de contre-pouvoirs, mais également des instances informelles sur lesquelles l'évêque pouvait s'appuyer. Chaque évêque, en fonction des réalités de son diocèse, devrait pouvoir créer des instances de pouvoirs, d'aide, de contrôle et de supervision.

A-t-il découlé de cette perte de contre-pouvoirs une

baisse générale de la culture du débat au sein de l'Église, notamment connue auparavant pour la “disputatio” théologique ?

M.C. J'observe que l'Église n'a pas encouragé ces dernières décennies la liberté de parole, et en particulier chez ses prêtres. En France, nous avons de mauvais souvenirs en la matière : de très grands théologiens qui ont fait Vatican II se sont fait croiser dans les années cinquante. Je pense à Yves Congar, Teilhard de Chardin, Henri de Lubac... Au-delà des sanctions, il existait tout un dispositif subtil, silencieux, non écrit qui empêchait une expression et des échanges libres d'où peut jaillir une lumière nouvelle.

Comment l'expliquer ?

I.G. Peut-être parce qu'en de multiples régions, à l'instar de la France, le nombre de catholiques s'est rétréci. Ils ont davantage eu tendance à rester entre eux et ont redouté de montrer à la société une image qui aurait pu apparaître divisée en cas de débats publics. Au nom de l'unité qu'il fallait préserver par-dessus tout, on a assisté à la montée d'une forme d'autocensure générale. Combien de débats ont été étouffés au nom de cette unité ? On

a confondu la communion et le débat. Je dirais également que l'Église souffre d'une pathologie de la parole : on ne dit plus les choses “en vrai”. Prenez l'exemple de M^{gr} Aupetit. Il ne fallait surtout pas que l'on dise, au sein de l'Église, qu'il avait démissionné. Il fallait écrire qu'il avait remis sa charge dans les mains du Pape, ce qui veut dire exactement la même chose. Sans cesse, par peur de froisser ou de cliver, on manie la langue de bois. Il en résulte des discours tièdes qui ne veulent plus rien dire.



Isabelle de Gaulmyn
Rédactrice en chef du journal
“La Croix”